À PROPOS DU NOUVEAU CATÉCHISME ROMAIN¹

par Pierre PETIT, ancien professeur d'histoire à la faculté de théologie Protestante de Montpellier, Nîmes (France)

Pourquoi nouveau? Parce qu'il est en vente depuis peu dans toutes les bonnes librairies, comme on dit, et dans d'autres aussi. Largement annoncé par les médias, il aurait atteint une diffusion record comptée par centaines de milliers d'exemplaires. Nouveau sans doute mais traditionnel, et nul ne s'en étonne. Aucune modification essentielle si on le compare aux textes officiels qui l'ont précédé depuis environ quatre siècles. Ainsi donc le pape et les évêques ont jugé bon de donner à tous ceux qui ont « mission d'annoncer la foi » et à tous les fidèles un « texte de référence sûr et authentique pour l'enseignement de la doctrine catholique », comme Jean-Paul II s'en explique dans l'introduction, qui se termine sur l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie.

Il n'est pas question de résumer ici les 676 pages de ce volume. Qu'on le lise! C'est une peine qu'il convient de prendre puisque nous vivons, conversons et, pour quelques-uns d'entre nous, exerçons un ministère parmi les catholiques. Et surtout parce qu'une Eglise chrétienne exprime là sa foi en cette fin du XX° siècle. Ce catéchisme est d'ailleurs, dans son genre, bien fait, bien présenté par les co-éditeurs. On a dit que d'autres maisons, dont l'appartenance catholique est aussi bien établie, avaient été écartées à cause du libéralisme que montrent leurs catalogues... Le plan général est classique: 1. La Foi; 2. Les Sacrements; 3. La vie en Christ et les Commandements; 4. La Prière. Chaque exposé est suivi d'un sommaire. Tous les paragraphes sont numérotés, de 1 à 2863. Un index des citations (56 pages) permet de repérer les pièces justificatives de la doctrine catholique moderne; un index thématique (21 pages) de retrouver ou de

¹ Catéchisme de l'Eglise catholique, Paris, Mame-Plon, 1992.

consulter les points sur lesquels on veut être au clair (d'abaissement à zèle, en passant par argent, grève, joie...).

Le texte original a été rédigé en français, ce qui est pour nous un privilège mais ne dispense pas les non-catholiques que nous sommes et plus encore les non-théologiens, d'éprouver quelque malaise devant des expressions ou des mots ordinaires dans une tradition ecclésisastique qui nous est étrangère. Il est certes admissible que toute spécialité ait son langage, acceptable que les protestants ne soient pas les seuls à pratiquer un « patois », de Canaan ou d'ailleurs.

Pour faire court disons simplement que tout l'exposé est conduit selon la démarche fondamentale du catholicisme romain, à savoir le « développement » de la Révélation originale telle que l'Ecriture Sainte nous la fait connaître. A vrai dire le « magistère » catholique semble préférer à ce terme de « développement », moins brutal dans le dialogue inter-ecclésiastique, l'expression de « deux sources ». Ainsi lit-on : «... (l'Eglise) ne tire pas de la seule Ecriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi (Ecriture et Tradition) doivent être reçues et vénérées avec égal sentiment d'amour et de respect » (§ 82, cf. Constitution Dei Verbum de Vatican II, 1965).

La tradition nous apparaît comme une addition, aussi logique que possible, d'apports séculaires. Les références qui suivent chaque chapitre, et l'index final, le montrent bien : on va de la Bible jusqu'au dernier concile en passant par les Pères de l'Eglise et les grands théologiens (non retenus quand leurs propos n'allaient pas dans le sens dogmatique établi par la suite). Parmi eux Augustin est le plus cité. L'est en abondance Vatican II (plusieurs centaines de fois).

De ce « développement » l'exemple le plus classique est donné par le dogme marial. Après lente naissance et nombreuses discussions il a pris forme dans les définitions de Pie IX (Immaculée Conception, 1854) et Pie XII (Assomption, 1950). Ce qui oblige à constater, sans joie et par estime pour la mère de Jésus, que sur ce point capital nous sommes plus éloignés des catholiques que nous ne l'étions jadis.

Le lecteur protestant retrouve ici, chacun à sa place, tous les lieux communs de la controverse et des désaccords depuis le XVI° siècle : le purgatoire et la prière pour les morts (§ 1031-1032) et, toute proche, la doctrine des indulgences (§ 1471)... Pour relever tous ces points il faudrait un deuxième volume, sans compter avec un élément majeur : nos diversités protestantes. Unanimes, que nous soyons membres d'églises historiques et multitudinistes, luthériens ou réformés de toutes tendances et écoles théologiques, membres d'assemblées nouvelles de la lignée méthodiste ou baptiste, et autres, nous redisons donc nos maximes fondamentales : qu'à

Dieu seul est dûe la gloire, que l'Ecriture Sainte est la seule règle décisive de notre foi...

Page après page nous discuterons avec le pape et les évêques. Dès la première partie, sommes-nous « capables » de Dieu comme ils disent, ou bien déclarons-nous que nous avons d'abord rencontré Jésus de Nazareth, en qui nous avons reconnu le Christ ? (§ 27 et suivants). Beaucoup plus loin, dans la troisième partie, approuverons-nous que « l'enseignement traditionnel de l'Eglise (ait) reconnu le bien-fondé du droit et du devoir de l'autorité publique légitime de sévir par des peines proportionnées à la gravité du délit, sans exclure dans des cas d'une extrême gravité la peine de mort ». (§ 2266) Ou nous scandaliserons-nous qu'une Eglise dont la mission est d'annoncer l'Evangile à tous, maintienne la légitimité de la peine capitale ? Un évêque, Jacques Gaillot, l'a fait : « J'aurais aimé que mon Eglise saisisse cette occasion pour refuser l'engrenage de la violence... » Ce qui nous conduit à observer que, malgré l'autorité du nouveau catéchisme, de nombreux catholiques, généralement laïcs, parfois prêtres, pratiquent la liberté de tous les chrétiens.

Il arrive que ce catéchisme nous aide à clarifier tel ou tel débat. Ainsi nous est venu récemment d'outre-Atlantique le reproche, exprimé par des théologiens et des psychologues, d'avoir fait preuve de « machisme » pendant des siècles en nommant Dieu au masculin. Nous lisons : « Dieu n'est aucunement à l'image de l'homme. Il n'est ni homme ni femme. Dieu est pur esprit en lequel il n'y a pas place pour la différence des sexes. Mais les « perfections » de l'homme et de la femme reflètent quelque chose de l'infinie perfection de Dieu : celles d'une mère et celles d'un père et époux » (§ 370). Ce qui aurait pu être mieux tourné, mais est heureusement rappelé.

On constate quelques améliorations dans l'expression présente de la foi catholique, généralement en référence aux actes de Vatican II. S'agit-il des laïcs? Selon la Constitution dogmatique Lumen Gentium (1964) ce sont « les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le Baptême, intégrés au Peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Eglise et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien » (§ 897). Evidemment, ce n'est pas encore Martin Luther!

Ou encore, toujours selon cette Constitution de Vatican II, au sujet des « autres » Eglises : «... beaucoup d'éléments de sanctification et de vérité » existent en dehors des limites visibles de l'Eglise catholique... L'Esprit du Christ se sert de ces Eglises et communautés ecclésiales (il s'agit ici de nous) comme moyens de salut... » Propos positif qui se termine étrangement : «... moyens de salut dont la force vient de la

plénitude de grâce et de vérité que le Christ a confiée à l'Eglise catholique » (§ 819). Quant aux membres de nos communautés diverses une distinction est maintenue entre « ceux qui naissent aujourd'hui dans des communautés issues des ruptures » (§ 818) dont on peut espérer la « conversion » au catholicisme et ceux qui ont fait le chemin inverse...

Quels services ce catéchisme nous rendra-t-il ? Il clarifiera sans doute les interpellations que l'Eglise catholique nous adresse. Il nous aidera à apprécier la variété des « catholicismes » que nous rencontrons. Ce pluriel nous est imposé par nos expériences inter-confessionnelles, selon les prêtres et les religieux, selon les régions et les diocèses.

Peut-être ne facilitera-t-il pas le travail de nos théologiens engagés, avec ou sans mandats synodaux, dans le dialogue. En veut-on un exemple parmi d'autres? Dans un groupe mixte de travail des catholiques « s'engagent » à renoncer à l'adoration du Saint-Sacrement hors des célébrations « eucharistiques » (forme de piété progressivement négligée ici et là, et ce pour diverses raisons parmi lesquelles on peut compter l'indifférence religieuse). Ces théologiens catholiques peuvent-ils s'engager ainsi? Pape et évêques sont formels : «... l'Eglise a pris conscience du sens de l'adoration silencieuse du Seigneur présent sous les espèces eucharistiques. C'est pour cela que le tabernacle doit être placé à un endroit particulièrement digne de l'église ; il doit être construit de telle façon qu'il souligne et manifeste la vérité de la présence réelle du Christ dans le saint sacrement » (§ 1379). Cela dit après que la doctrine « traditionnelle » ait été rappelée : « La présence eucharistique du Christ commence au moment de la consécration et dure aussi longtemps que les espèces eucharistiques subsistent » (§ 1377). Tant il est vrai que la grande voie de l'avancée œcuménique n'est pas le sentier des « bricolages » dogmatiques.

Fondamentalement ce catéchisme confirme donc combien nous sommes différents. Il invite les théologiens à être audacieux certes, mais en même temps lucides, solidaires en protestantisme comme en catholicisme de leurs coreligionnaires et des églises auxquelles ils appartiennent.

Quant à notre prise de conscience de l'unité de tous les chrétiens de par le monde, elle repose principalement sur le mouvement populaire, au sens le plus positif de ce mot. Dans ce mouvement on rencontre aussi bien des clercs que des laïcs. Ils s'assemblent dans le service et la piété, professant la même foi fondamentale. Cela vécu tout simplement dans l'aujourd'hui que Dieu nous donne.